

// Concours Olympe de Gouges //



L'IUT de Béziers organise un concours interne de création d'une œuvre typo-graphique consacré à la personne d'Olympe de Gouges dans le cadre des journées « Donner des Elles à l'UM ».

Article 1. sujet

L'IUT compte deux amphithéâtres contigus dont l'un porte le nom d'Olympe de Gouges. Des centaines de biterrois étudiants, enseignants, personnels administratifs, invités connaissent ce nom et une exposition a eu lieu en 2016. Mais savent-ils qui était Olympe de Gouges et pourquoi elle est autant réputée ?

Auteure de la Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne, militante abolitionniste de l'esclavage et défenseuse du droit des femmes à faire de la politique, elle est considérée comme une des premières et plus importantes féministes françaises. Elle le paiera de sa vie.

Pour une première découverte d'Olympe de Gouges :

https://www.youtube.com/watch?v=IIP4c1O_6eM&list=RDCMUC4YtERI4WGwN8dFzn28FHMg

Article 2. contexte

Le 8 mars est la Journée internationale des droits des femmes. L'Université de Montpellier étend depuis 3 ans des actions à tout le mois de mars ! L'IUT de Béziers souhaite contribuer cette année, avec cette réalisation.

Article 3. aspects de l'œuvre

L'œuvre doit comporter impérativement :

- une illustration originale,
- les mots : **Olympe de Gouges**,

- un texte original de 40 mots maximum.

Pertinence, visibilité et lisibilité sont les maître-mots des attendus. Les choix esthétiques sont laissés à l'appréciation des candidat.e.s.

L'œuvre sera apposée à l'entrée de l'amphithéâtre sur un support à déterminer avec le FabLab et les services techniques de l'IUT. Le FabLab et ses animateurs sont disponibles dans l'accompagnement à la réalisation de l'œuvre proposée.

Les organisateurs sont favorables à des dimensions non conventionnelles, mais l'œuvre devra tenir compte des contraintes d'application concrètes.

Article 4. conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les étudiants.e.s de l'IUT de Béziers réunis en équipes pluridisciplinaires. Chaque équipe participante doit réunir au moins 2 étudiant.e.s appartenant chacun.es à un département différent : CS, MMI, R&T et TC. Le jury appréciera que des équipes réunissant plus de départements candidatent.

Une seule proposition par équipe sera acceptée.

Une pré-inscription ainsi qu'une prise de contact avec le FabLab sont requises. Cf. articles Calendrier, Contacts.

Article 5. calendrier

À tout instant : prise de contact avec le FabLab.

Avant le 13 mars au soir : déclaration de candidature, liste des membres de l'équipe...

Du 14 au 26 mars : phase de création

(dont avant le 20 mars au soir : remise d'une note de conception, d'une ébauche typo-graphique)

Choix du jury : 27 mars

Installation : semaine du 27 au 31 mars

Article 6. prix

Les gagnants seront récompensés à hauteur de 100 euros sous forme de bons d'achats.

Article 7. jury

Le jury, paritaire, est composé ainsi :

- artistes associés à la vie de l'établissement
- représentants de la Ligue des Droits de l'Homme
- personnels pédagogiques représentatifs des 5 départements
- personnels administratifs de l'IUT
- représentants de l'UM Vie universitaire et de campus

La décision du jury ne sera pas contestable.

Le jury se réserve le droit de ne retenir aucune proposition.

Article 8. devoirs et droits des auteurs

Les groupes de candidats s'engagent à présenter une œuvre originale, qui n'a jamais fait l'objet d'une exposition ou publication.

L'usage de générateurs automatiques d'illustrations ou de textes est autorisé, et les organisateurs souhaitent que le processus génératif soit **explicitement** présenté dans la note de conception.

Le droit à la mention des auteur.es sera respecté sous forme d'un cartel si elle ne figure pas discrètement dans l'œuvre elle-même.

Articles 9. contacts

Fablab : 2^e étage, couloir D. alexis.bory@umontpellier.fr, fablab@web-5.org. 06 17 48 60 30

Mission Art & Culture : luc.jaekle@umontpellier.fr 06 68 37 35 11